

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le contexte mondial actuel, marqué par une forte instabilité et des conflits en Afrique comme au Proche-Orient, nous rappelle combien notre politique étrangère et notre politique de coopération internationale en particulier revêtent un caractère stratégique.

Les enjeux de notre politique de coopération internationale sont en effet majeurs : promouvoir un développement économique durable, favoriser la stabilité et la paix et enfin accroître l'influence de la France au plan mondial.

Notre engagement est donc essentiel pour accompagner les pays du Sud et leur permettre d'atteindre une croissance durable tout en réduisant leur vulnérabilité face à des menaces internes ou externes.

Les accords internationaux conclus en 2015, et en particulier l'agenda 2030 du développement durable, offrent à la France l'occasion de donner un élan renouvelé à sa politique de coopération internationale.

D'autant que la feuille de route mondiale, dessinée par ces accords, est porteuse d'une approche nouvelle. Il s'agit de sortir d'une simple logique de rattrapage et d'aide financière au bénéfice des pays du Sud pour encourager les coopérations et les échanges réciproques autour d'objectifs communs.

À cet égard, le groupe de l'artisanat retient deux leviers qui lui semblent fondamentaux :

- d'une part, la priorité accordée à la gouvernance. Il s'agit d'accompagner les pays du Sud à rénover leurs institutions et à développer leurs capacités à lutter contre la corruption et l'évasion fiscale, et de leur permettre ainsi de dégager des ressources propres pour conduire leurs politiques de développement économique, social, sanitaire et environnemental ;

- d'autre part, l'accent mis sur les échanges d'expertises et de savoirs faire avec les acteurs locaux ; les membres de la société civile et les collectivités territoriales étant à ce titre reconnus comme des acteurs-clés de la coopération.

Ces objectifs doivent nourrir les nouvelles orientations de notre politique de coopération et d'aide au développement.

Tout d'abord, il faut réellement encourager les actions de la société civile. Sa connaissance des problématiques locales et ses liens avec le terrain sont en effet des atouts essentiels pour l'efficacité des programmes de développement.

Outre le rôle des associations, nous souhaitons rappeler celui des réseaux consulaires, notamment des Chambres de métiers et de l'artisanat qui collaborent activement avec leurs partenaires africains, pour faire de l'artisanat un levier de développement.

Ces coopérations visent à renforcer l'offre de formation et les compétences des artisans locaux comme à accroître les débouchés de leurs productions, mais elles permettent aussi de structurer une offre de services destinée à accompagner le développement des entreprises locales tout en contribuant à valoriser la place des femmes, très impliquées dans l'artisanat local, dans l'économie de ces pays.

De telles initiatives s'inscrivent pleinement dans les nouveaux objectifs du développement durable et méritent par conséquent d'être consolidées. C'est pourquoi, il est nécessaire de construire une véritable stratégie de partenariat entre l'État et la société civile tant dans la mise en œuvre que dans l'élaboration et le suivi de notre politique de coopération internationale.

Par ailleurs, compte-tenu de l'importance des enjeux attachés à cette politique, le groupe de l'artisanat estime qu'il est primordial de renforcer sa lisibilité et sa transparence, mais également de rechercher la meilleure efficacité possible des actions conduites et des budgets qui y sont consacrés.

Cela implique une démarche résolue d'évaluation des impacts de nos actions dans les pays concernés comme de l'influence de la France au plan international.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.